

AIDE À LA RÉALISATION D'UN BUDGET

CHARGES DIRECTES	
CHARGES	NATURE
60 - ACHATS	
Achats matières et fournitures	Matières et fournitures achetées dans le but d'être transformées avant d'être revendues ou consommées : fournitures de bureau, petits équipements, produits d'entretien, etc.
Autres fournitures	Autres achats
61 - SERVICES EXTERIEURS	
Locations	Charges liées à l'usage d'un bien dont l'association n'est pas propriétaire : local, véhicule loué à l'année, etc. Il s'agit des loyers versés au titre des locations immobilières ou mobilières et des charges du contrat de location.
Entretien et réparation	Travaux d'entretien (comme la rénovation des peintures ou la réparation d'un véhicule), frais de blanchissage et de nettoyage des locaux, etc.
Assurance	Contrats multirisques pour les bâtiments et les biens. Contrats des véhicules nécessaires à l'activité, de responsabilité civile au profit du personnel, des bénévoles ou des résidents pour réparer les dommages qu'ils causent.
Documentation	Dépenses d'abonnement à des publications spécialisées ou achats d'ouvrages. Frais de colloques, séminaires, conférences.
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	Honoraires ou indemnités versés à des tiers et pour lesquelles il n'y a pas versement de charges sociales. Sommes versées à des membres de professions libérales (avocats, experts comptables...)
Publicité, publication	Dépenses liées aux moyens et opérations de communication utilisées pour faire connaître votre activité/vos projets : frais d'annonces, d'imprimés, d'insertion, de catalogues et de publications diverses.
Déplacements, missions	Frais de déplacements ou de missions des salariés, volontaires et bénévoles : restaurant, hôtel, péage, indemnités kilométriques, déménagement, etc.
Services bancaires	Charges de rémunération d'un service bancaire telles que les frais sur l'émission d'un emprunt. Les intérêts payés sur un crédit sont des charges financières et n'entrent pas dans cette catégorie.
63 - IMPOTS ET TAXES	
Impôts et taxes sur rémunérations	Taxe sur les salaires, contribution au fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés, etc.
Autres impôts et taxes	Taxe d'habitation (pour les locaux non accessibles au public). Taxe foncière sur les biens possédés par l'association.
64 - CHARGES DE PERSONNEL	
Sont principalement concernées les associations employeuses de salariés	
Rémunération des personnels	Rémunération principale brute des personnels, indemnités pour heures supplémentaires, congés payés, primes, indemnités et avantages divers, chèques repas ou déjeuner, etc.
Charges sociales	Cotisations sociales versées par l'association en tant qu'employeur à l'URSSAF, aux mutuelles, aux caisses de retraites, à Pôle Emploi et aux autres organismes sociaux.
Autres charges de personnel	Charges de personnel marginales telles que des indemnités versées à un stagiaire.
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
Pertes sur créances irrécouvrables : subventions acquises annulées, factures clients impayées, etc.	
66 - CHARGES FINANCIERES	
Intérêts d'emprunt. Cela inclut également les pénalités de retard dans le paiement des échéances d'un crédit le cas échéant.	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Dépenses qui ont un caractère inhabituel (par rapport à l'activité ordinaire ou courante).	
68 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS	
Prise en compte de l'usure des biens de l'association inscrits à l'actif du bilan. Elle se calcule en fonction du prix d'achat et de sa durée d'utilisation.	
69 - IMPOTS SUR LES BENEFICES (IS)	
Impôt sur les bénéfices pour les associations qui y sont soumises, y compris au taux réduit, sur les revenus du patrimoine des organismes sans but lucratif.	
TOTAL DES CHARGES	

RESSOURCES DIRECTES	
PRODUITS	NATURE
70 - VENTE DE PRODUITS FINIS, DE MARCHANDISES, PRESTATIONS DE SERVICES	Marchandises stockées ou non, revendues en l'état par l'association. Services rendus et facturés par l'association à des tiers, des bénéficiaires, des adhérents, etc.
73 - DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION	Produits des tarifications du Code de l'action sociale et des familles, dépendance, EHPAD, etc.
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION⁵	Subventions (publiques ou privées) de fonctionnement. « Fonds à engager » reçus en vue d'une opération préalablement déterminée. Aide forfaitaire à l'apprentissage de l'État.
État	
Conseil(s) régional(aux)	
Conseil(s) départemental(aux)	
Commune(s) Communauté(s) de communes ou d'agglomérations	
Organismes sociaux	
Fonds européens	
Agence de services et de paiement	
Autres établissements publics	
Aides privées	Subventions privées ne relevant pas des dons, ni du mécénat.
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	Remboursements de frais au titre de la formation professionnelle. Redevances pour concessions, brevets, licences, etc. Complément de rémunération des personnes handicapées (E.S.A.T)
Cotisations	
Dons manuels Mécénat	Distinguer, si possible, les dons affectés (à une cause ou un objet bien précis) et les non affectés. Dons provenant du mécénat.
76 - PRODUITS FINANCIERS	Revenus et intérêts des différents placements : livret A, actions, valeurs mobilières de placement, etc.
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits ne se rapportant pas à l'activité courante et normale de l'association : libéralités reçues (donations entre vifs et legs testamentaires), prix de cession des immobilisations, quote-part de subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice, etc.
78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, PROVISIONS	Reprise d'une provision antérieurement passée en comptabilité et dont la charge devient certaine, effective et définitive. Reprise des amortissements lors de la vente d'un bien immobilisé inscrit à l'actif.
79 - TRANSFERT DE CHARGES	Le transfert de charges permet de neutraliser une charge d'exploitation comptabilisée en cours d'exercice pour la rattacher, par exemple, à l'exercice suivant.
TOTAL DES PRODUITS	

⁵ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.